

## VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **02 octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1<sup>er</sup> de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 26 septembre 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

**Etaient présents** : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mmes COLLIN, VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, M. TESTA, Mmes BAUMEL, GOUILLY, COLSON MM. ROCH, BEAUJOIN, MAUPOIX, TRIOLET, Mme MUNSTER (jusqu'à 20h30), MM. ELGHALLOUSSI, MIRGODIN.

**Absents excusés** : M. TINDILLIÈRE, Mmes LEPAGE, FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, M. HMISSI, Mmes CHEMINI, GOLLÈS, M. ERRE.

**Absent** : M. DUCHÊNE.

9 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ Mme LEPAGE donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ Mme FAVIER donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à Mme JACQUEMOT ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. FONTAINE ;
- ✓ Mme CHEMINI donne pouvoir à M. GREENHALGH ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. MIRGODIN (à partir de 20h30) ;
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

Secrétaire de séance : Madame Anna RÉOLON. \_\_\_\_\_

- N°57 -

### FINANCES

#### BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

La décision modificative n°2 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement - 45.134,62 €  
 Section d'investissement - 194.756,84 €

Total : - 239.891,46 €

Cette décision modificative ajuste les crédits, tient compte de la baisse des bases fiscales et du réaménagement du prêt du Crédit Mutuel.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : -194.756,84 €

#### Les dépenses et les recettes par chapitre

Les recettes par chapitre : - 194.756,84 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP2025+DM1	DM 2	Budget modifié
13	Subventions	1 560 866,60 €	-466 918,62 €	1 093 947,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	994 250,00 €	261 426,40 €	1 255 676,40 €
10	Dotations	672 156,54 €		672 156,54 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		0,00 €
024	Produit des cessions	507 527,00 €		507 527,00 €
021	Virement section fonctionnement	3 029 003,24 €	-51 853,00 €	2 977 150,24 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 330 000,00 €	2 588,38 €	1 332 588,38 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €		200 000,00 €
26	Participations	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
27	Immobilisations financières	14 500,00 €		14 500,00 €
001		742 267,46 €		
<b>Total des recettes d'investissement :</b>		<b>8 308 303,38 €</b>	<b>-194 756,84 €</b>	<b>8 039 046,54 €</b>

Les recettes d'investissement ont été ajustées en fonction du réalisé provisoire et du calendrier des dépenses d'investissement.

#### **Chapitre 13 : Subventions : - 466.918,62 €**

Ch 13	Subventions	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
1321	État et établissements nationaux nontransférable	582 743,00 €	-342 000,00 €	240 743,00 €
1323	Département	128 000,00 €	-58 000,00 €	70 000,00 €
1335	Amendes de police	116 854,00 €	62 000,00 €	178 854,00 €
13362	DSIL	261 227,00 €	-58 918,62 €	202 308,38 €
13462	DSIL non transférable	167 777,00 €	-70 000,00 €	97 777,00 €
<b>Total ch 13</b>		<b>1560 866,60 €</b>	<b>-466 918,62 €</b>	<b>1 093 947,98 €</b>

Il a été tenu compte de l'avancée des opérations. Les baisses d'acomptes concernent la rénovation des services techniques municipaux qui vient de commencer, l'acompte sera perçu en 2026. L'intracring éclairage public se termineront en octobre, l'acompte sera décalé en 2026. Il en va de même pour le Faubourg Léon Bourgeois, l'avance de la DSIL devrait être encaissée cette année mais l'acompte sera versé en 2026. Le produit des amendes a été ajusté en fonction du produit perçu.

#### **Chapitre 16 : Emprunt : +261.426,40 €**

Il s'agit de l'écriture comptable pour le réaménagement du prêt du Crédit Mutuel au compte 166.

Ch 16	Emprunts et dettes	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
166	Emprunt et dettes		261 426,40 €	261 426,40 €
<b>Total ch 16</b>		<b>994 250,00 €</b>	<b>261 426,40 €</b>	<b>1 255 676,40 €</b>

**Chapitre 26 : +60.000,00 €**

La SEM Vitry Energies a remboursé une avance versée par la Ville en 2020 de 60.000,00 €.

**Chapitre 021 : Virement à la section d'investissement – 51.853,00 €**

Le montant du virement à la section d'investissement est légèrement ajusté à la baisse mais couvre plus de deux fois le remboursement de la dette en capital.

Ch 021	Excédent de fonctionnement	BP 2025 + DM1	DM2	Budget modifié
021	Excédent de fonctionnement	3 029 003,24 €	-51 853,00 €	2 977 150,24 €
<b>Total ch 021</b>		<b>3 029 003,24 €</b>	<b>-51 853,00 €</b>	<b>2 977 150,24 €</b>

**Chapitre 040 : +2.588,38 €**

Il convient de capitaliser la soulte au compte 1641 en dépenses d'ordre au chapitre 040 pour un montant de 2.588,38 €.

**Dépenses d'investissement : -194.756,84 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
20	Immobilisations incorporelles	920 492,00 €	-150 360,00 €	770 132,00 €
204	Subvention d'équipement versées	110 000,00 €	-35 000,00 €	75 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 437 718,84 €	238 200,00 €	2 675 918,84 €
23	Immobilisations en cours	3 730 000,00 €	-518 600,00 €	3 211 400,00 €
13	Subvention	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes	1 385 000,00 €	265 826,40 €	1 650 826,40 €
040	Opération de transfert entre section	165 000,00 €	5 176,76 €	170 176,76 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
001	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>9 050 570,84 €</b>	<b>-194 756,84 €</b>	<b>8 753 454,00 €</b>

**Chapitre 16 : Dettes financières : +265.826,40 €**

Il s'agit du remboursement anticipé du prêt du crédit mutuel pour un montant de 261.426,40 € et de la première échéance de l'éco prêt pour la rénovation thermique des services techniques.

**Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles : - 150.360,00 €**

Tous les crédits pour les opérations qui ont démarré sont basculés au chapitre 21 ou 23. Les crédits au chapitre 20 sont repris. Quelques opérations sont décalées en 2026.

ch 20	Immobilisations incorporelles	BP2025+DM1	DM 2	Budget modifié
2031	Frais d'étude	898 037,00 €	-125 260,00 €	772 777,00 €
2033	Annonces et insretions	0,00 €	900,00 €	900,00 €
2051	Logiciels	86 672,00 €	-26 000,00 €	60 672,00 €
<b>Total</b>		<b>1 077 472,00 €</b>	<b>-150 360,00 €</b>	<b>927 112,00 €</b>

La maîtrise d'œuvre de la végétalisation du centre-ville a été faite en régie : -10.000,00 €

L'étude pour la maison de la petite enfance : -25.000,00 € en fonction de l'avancée de l'étude

Pumptrack : -24.000,00 €, les paiements sont basculés au chapitre 23

L'étude pour les travaux du centre aéré de Blacy : -20.000,00 €

Le Faubourg Léon Bourgeois : les frais d'étude sont payés au chapitre 23 : -20.000,00 €

Les jardins partagés : -10.000,00 € : opération terminée

Petit Marché : -20.000,00 € en fonction du calendrier du maître d'œuvre

Prison : +10.000,00 €

Etude Sarreguemines : -20.000,00 € en fonction du rendu de l'établissement public foncier du Grand Est

Maison de quartier de la Fauvarge : -5.000,00 € en fonction du calendrier de rendu du maître d'œuvre

Port Arthur : -10.000,00 €

Rénovation énergétique : -20.000,00 €

PRU AMO : +50.000,00 €

PRU Chantier bateaux : +30.000,00 €

PRU parc Léo Lagrange : +10.000,00 €

Voici les principales opérations....

Au compte 2033, il s'agit d'ouvrir des crédits pour des annonces légales non rattachées à des opérations.

#### Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : -35.000,00 €

La subvention pour la SCNF s'élevait à 50.000,00 € donc l'abondement de 10.000,00 € peut être retiré.

Quant au plan façade, aucune subvention n'a été attribuée pour le moment par la fondation du patrimoine. La somme prévue au budget est retirée dans l'attente de la consommation du versement 2024.

ch 204	Subvention d'équipement versées	BP 2025+DM1	DM 2	Budget modifié
20415342	Bâtiments et installations	60 000,00 €	-10 000,00 €	50 000,00 €
20421	Subvention privé mobilier, équipements	20 000,00 €		20 000,00 €
20422	Subvention privé : bâtiments	30 000,00 €	-25 000,00 €	5 000,00 €
Total		110 000,00 €	-35 000,00 €	75 000,00 €

#### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : + 238.200,00 €

ch 21	Immobilisations corporelles	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
2111	Terrain	20 500,00 €	-13 000,00 €	7 500,00 €
21316	Cimetière	40 000,00 €	-5 000,00 €	35 000,00 €
21318	Autres bâtiments	162 170,00 €	-20 000,00 €	142 170,00 €
2151	Réseaux de voirie	240 365,00 €	125 000,00 €	365 365,00 €
2152	Mobilier urbain	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €
2158	Autres installations	655 000,00 €	10 000,00 €	665 000,00 €
21838	Matériel informatique administratif	82 132,00 €	24 000,00 €	106 132,00 €
21848	Mobilier administratif	60 829,00 €	45 000,00 €	105 829,00 €
2188	Autres immobilisations	567 497,84 €	77 200,00 €	644 697,84 €
Total		2 437 718,84 €	238 200,00 €	2 675 918,84 €

Ce chapitre connaît des ajustements liés à l'avancement des opérations et des petits aménagements supplémentaires.

Pose de pavés Boulevard François 1<sup>er</sup> : +23.000,00 €

Rampe d'accès espace Simone Signoret : +25.000,00 €

Végétalisation du centre-ville place Royer Collard : +40.000,00 €

Un complément au programme de voirie 2025 : +30.000,00 €

Commande d'un WC public place de la Fauvarge : +20.000,00 €

Mobilier des maisons de quartiers : DPV 2023 et 2025 : +45.000,00 €

Informatique : Remplacement de deux émetteurs Boucle Locale Radio : +25.000,00 €

Travaux de l'escalier de l'Hôtel de Ville : +30.000,00 €

Divers ajustements sont revus à la baisse :

Mobilier urbain : -5.000,00 €

Prestations : -10.000,00 €

Cimetière : -6.400,00 €

PRU entrée de ville : -13.000,00 €

### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours : - 518.600,00 €**

Compte tenu de l'avancement opérationnel des opérations en cours, il convient d'ajuster les crédits.

Au chapitre 2313 : Rénovation des STM : -250.000,00 € compte tenu de l'avancée opérationnelle

Au chapitre 2315 : Prison : -150.000,00 €

Parc Léo Lagrange : -100.000,00 €

Placette de la Fauvarge : +30.000,00 €

Petit Marché : -20.000,00 €

Cimetière : +6.400,00 €

ch 23	Immobilisations en cours	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
2312	agencement aménagement	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
2313	Construction	1 040 000,00 €	-250 000,00 €	790 000,00 €
2315	Installations matériels	2 685 000,00 €	-263 600,00 €	2 421 400,00 €
<b>Total</b>		<b>3 730 000,00 €</b>	<b>-518 600,00 €</b>	<b>3 211 400,00 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **Les dépenses et recettes par chapitre :**

**Les dépenses de fonctionnement : - 45.134,62 €**

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2025+DM1	DM 2	Budget modifié
011	Charges à caractère général	4 006 293,60 €	-42 870,00 €	3 963 423,60 €
012	Charges de personnel	7 578 067,00 €	-25 000,00 €	7 553 067,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 965 270,00 €	75 000,00 €	3 040 270,00 €
014	Atténuation de charges	1 725 000,00 €	-3 000,00 €	1 722 000,00 €
66	charges financières	222 000,00 €	2 588,38 €	224 588,38 €
67	charges exceptionnelles	3 000,00 €	-200,00 €	2 800,00 €
68	Provisions	6 300,00 €	200,00 €	6 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 209 003,24 €	-51 853,00 €	3 157 150,24 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 330 000,00 €		1 330 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>21 044 933,84 €</b>	<b>-45 134,62 €</b>	<b>20 999 799,22 €</b>

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : - 42.870,00 €**

Ch 011	Charges à caractère général	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
60628	Autres fournitures non stockées	44 610,00 €	300,00 €	44 910,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	271 343,00 €	-45 200,00 €	226 143,00 €
60633	Fournitures voirie	27 000,00 €	-2 300,00 €	24 700,00 €
611	Contrats de prestations de services	602 388,60 €	-34 800,00 €	567 588,60 €
61358	Autres locations	216 478,00 €	2 000,00 €	218 478,00 €
615231	Voie	100 000,00 €	10 000,00 €	110 000,00 €
615232	Réseaux	20 600,00 €	14 000,00 €	34 600,00 €
61551	Matériel roulant	45 250,00 €	7 000,00 €	52 250,00 €
61558	Autres biens immobiliers	43 400,00 €	-8 000,00 €	35 400,00 €
6156	Maintenance	247 724,00 €	1 000,00 €	248 724,00 €
6161	Assurance	216 000,00 €	5 000,00 €	221 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	212 174,66 €	9 330,00 €	221 504,66 €
6236	Catalogues et imprimés	8 800,00 €	-200,00 €	8 600,00 €
6247	Transports collectifs	22 050,00 €	-1 000,00 €	21 050,00 €
<b>Total ch 011</b>		<b>4 005 883,60 €</b>	<b>-42 870,00 €</b>	<b>3 963 013,60 €</b>

Différents bâtiments ont été raccordés au printemps au réseau de chaleur. Il convient d'abonder les crédits au compte 60613 pour un montant de 30.000,00 €. Les travaux de toiture de la collégiale ont été imputés au compte 615221 compte tenu de leur nature. Les polices d'assurance ont connu une augmentation supérieure à celle estimée au budget primitif. Le compte 6161 est donc abondé de 10.000,00 €. Les besoins en entretien de voirie nécessitent une enveloppe supplémentaire de 10.000,00 € et l'entretien des réseaux 5.000,00 €.

**Chapitre 012 : Frais de personnel : - 25.000,00 €**

Les projections financières montrent un excédent au chapitre 012. Il convient de réduire de 25.000,00 € au compte 6411 compte tenu de la consommation budgétaire actuelle.

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 75.000,00 €**

Ch 65	autres charges de gestion courante	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
657363	Subvention CCAS	1 000 000,00 €	75 000,00 €	1 075 000,00 €
<b>Total du ch 65</b>		<b>2 965 270,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>3 040 270,00 €</b>

Il convient de revoir à la hausse la subvention du CCAS compte tenu des besoins de l'établissement pour faire face à ses charges soit 75.000,00 €.

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : - 51.853,00 €**

Suite à la baisse des recettes fiscales, le virement à la section d'investissement est très légèrement ajusté à la baisse de -51.853,00 € soit 3.157.150,24 €

Ch 023	Virement de la section de fonctionnement	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
023	Virement à la section d'investissement	3 209 003,24 €	-51 853,00 €	3 157 150,24 €
<b>Total ch 023</b>		<b>3 209 003,24 €</b>	<b>-51 853,00 €</b>	<b>3 157 150,24 €</b>

**Les recettes de fonctionnement : - 45.134,62 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
013	Atténuation de charges	21 000,00 €		21 000,00 €
70	Produit des services	1 344 250,00 €	-13 800,00 €	1 330 450,00 €
73	Impôts	113 638,00 €		113 638,00 €
731	Fiscalité directe	6 475 517,00 €	-78 923,00 €	6 396 594,00 €
74	Dotations	9 597 319,00 €	35 000,00 €	9 632 319,00 €
75	Autres produits de gestion courante	304 056,00 €	10 000,00 €	314 056,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €		1 000,00 €
78	Reprise de provision	500,00 €		500,00 €
042	Opération de transfert entre section	165 000,00 €	2 588,38 €	167 588,38 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 842 653,84 €		0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>20 864 933,84 €</b>	<b>-45 134,62 €</b>	<b>20 819 799,22 €</b>

**Chapitre 042 : +2.588,38 €**

Dans le cadre du réaménagement du prêt du crédit mutuel, il convient d'inscrire la soulte en recette d'ordre au 796.

**Chapitre 70 : Produit des services : -13.800,00 €**

La décision modificative n°2 ajuste les crédits par rapport au réalisé provisoire. Pour le compte 7018, le délai d'instruction des certificats d'économie d'énergie ne permet pas de titrer la somme cette année.

Ch 70	Produit des services	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
7018	Autres ventes de produits	27 000,00 €	-27 000,00 €	0
70311	Concessions cimetières	16 000,00 €	8 000,00 €	24 000,00 €
70323	Redevance occupation domaine	13 000,00 €	3 000,00 €	16 000,00 €
70848	Mise à disposition personnel	42 000,00 €	2 200,00 €	44 200,00 €
<b>Total ch 70</b>		<b>1 344 250,00 €</b>	<b>-13 800,00 €</b>	<b>1 330 450,00 €</b>

**Chapitre 731 : Fiscalité directe : - 78.923,00 €**

Les bases fiscales connaissent une baisse ainsi que le foncier non bâti en raison d'une exonération des terres agricoles passant de 20% à 30% issue de la loi de finances pour 2025.

Le produit a été recalculé en fonction des bases 2025 définitives.

Ch 731	Impôts et taxe	BP 2025+DM1	DM2	Budget modifié
73111	Impôts directs	6 016 517,00 €	-78 923,00 €	5 937 594,00 €
<b>Total ch 731</b>		<b>6 475 517,00 €</b>	<b>-78 923,00 €</b>	<b>6 396 594,00 €</b>

### Chapitre 74 : Dotations +35.000,00 €

La Ville a perçu le fonds de compensation pour la T.V.A. en fonctionnement à hauteur de 35.000,00 €. Il convient d'inscrire cette somme au compte 744.

Ch74	Dotations	BE+DM1	DM2	Budget modifié
744	FCTVA	0,00 €	35 000,00 €	2 822 072,00 €
<b>Total ch 74</b>		<b>9 597 319,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>9 632 319,00 €</b>

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : +10.000,00 €

Ch75	Autres produits de gestion courante	BE+DM1	DM2	Budget modifié
7588	Autres produits de gestion courante	96 000,00 €	10 000,00 €	106 000,00 €
<b>Total ch 75</b>		<b>304 056,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>314 056,00 €</b>

Compte tenu des dégrèvements d'impôts obtenus, le montant des produits au compte 75888 dépasse la prévision budgétaire. Il est proposé d'abonder de 10.000,00 € ce compte.

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2025 par cette décision modificative n°2.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2-313-1 et suivants,

Vu la délibération 2024-96 du 19 décembre 2024 relative au vote du budget primitif 2025 arrêté à la somme de 25.763.954,00 € toutes sections confondues,

Vu la délibération n°38 du 2 juin 2025 relative au vote du compte administratif 2024 et à l'affectation des résultats 2024,

Vu la délibération n°39 du 2 juin 2025 relative à la décision modificative n°1 pour un montant de 4.151.550,68 €,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant le programme de travaux,

Il vous est demandé, après en avoir délibéré, de bien vouloir, approuver les mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de -239.891,46 € toutes sections confondues

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13	Subventions	0,00 €	-466 918,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	265 826,40 €	261 426,40 €
20	Immobilisations incorporelles	-150 360,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	-35 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	238 200,00 €	
23	Immobilisations en cours	-518 600,00 €	
26	Participations		60 000,00 €
021	Virement section fonctionnement		-51 853,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	5.176,76 €	2.588,38 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>-194 756,84 €</b>	<b>-194 756,84 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

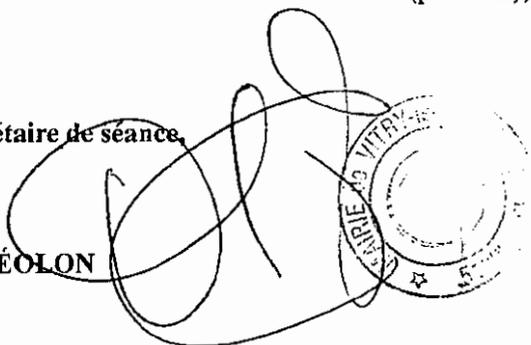
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-42 870,00 €	
012	Charges de personnel	-25 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00 €	
66	Charges financières	2 588,38 €	
67	Charges exceptionnelles	-200,00 €	
68	Provision	200,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	-51 853,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section		2 588,38 €
70	Produits des services		-13 800,00 €
73	Impôts		0,00 €
731	Fiscalité directe		-78 923,00 €
74	Dotations		35 000,00 €
75	Autres produits de gestion courantes		10 000,00 €
<b>Total</b>		<b>-45 134,62 €</b>	<b>-45 134,62 €</b>

La délibération est adoptée  
par : **26 avis favorables,**

**5 abstentions :** M. TRIOLET, Mme MUNSTER, M. EL GHALLOUSSI,  
Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN.

La secrétaire de séance,

Anna RÉOLON



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Jean-Pierre BOUQUET

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le **10 OCT. 2025**  
et de la publication le **10 OCT. 2025**  
ou de la notification du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.